Zeitschrift: Mennonitica Helvetica : Bulletin des Schweizerischen Vereins für

Täufergeschichte = bulletin de la Société suisse d'histoire mennonite

Herausgeber: Schweizerischer Verein für Täufergeschichte

Band: 13 (1990)

Artikel: Charles-Ferdinand Morel (1772-1848). Les anabaptistes : de la secte

des anabaptistes

Autor: Gerber, Ulrich J.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1055841

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

QUELLEN / SOURCES

CHARLES-FERDINAND MOREL (1772-1848)

LES ANABAPTISTES*

DE LA SECTE DES ANABAPTISTES

Les Anabaptistes font remonter leur origine au tems de la primitive Eglise. Cependant leur Secte n'est bien connue que depuis le 16me siècle, tems où Thomas Münster de la Misnie, et Nicolas Stork de Stolberg en Saxe, s'en rendirent les chefs, et soutinrent leur doctrine au milieu des guerres et des persécutions. Malgré ces persécutions les Anabaptistes se multiplièrent en Saxe, dans la Westphalie, en Hollande et en Suisse. Ils sont moins nombreux aujourd'hui qu'autrefois. Leurs principaux établissemens actuels se trouvent en Saxe, en Hollande, en Angleterre, dans les Etats Unis, en Suisse et dans ce pays-ci.

SES OPINIONS

Depuis un siècle les Anabaptistes se partagent en deux Sectes différentes, dont l'une est appelée Oberteufer et l'autre Unterteufer. La première se distingue par des principes plus rigides que ceux de la seconde. Elle n'admet plus à sa Communion ceux qui en ont été une fois exclus. Et leurs frères même refusent de manger avec eux. Les Oberteufer se lavent les pieds les uns aux autres dans leurs assemblées, qu'ils tiennent de nuit depuis les persécutions; Ils communient deux fois par an, et prennent à la lettre tous les passages de l'Evangile. Les Unterteufer ne célébrent la St. Cène qu'une fois par an, aux fêtes de Pâques, et recoivent de nouveau dans leur sein après des signes de repentir, les pêcheurs qu'ils en avoient rejettés. Du reste les uns et les autres s'accordent à condamner le serment, le port d'armes, et le batème des enfans. C'est ce dernier caractère de leur croyance qui leur a fait donner la dénomination générale d'Anabaptistes. Ils se tutoyent entr'eux, se laissent croitre la barbe, et observent une grande simplicité dans leurs vêtemens. A d'autres égards ils observent les principes généraux de la Réformation ou de Protestantisme.

Il y a des Oberteufer dans le ci-devant pays de Montbéliard, mais dans cet arondissement il n'y a que des Unterteufer, et c'est dans le Canton de Courlary qu'ils sont en plus grand nombre.

ENTRÉE DES ANABAPTISTES DANS CE PAYS

Leur établissement dans ce pays dâte depuis un siècle environ. Proscrits du canton de Berne, parce qu'ils n'avoient pas voulu se soumettre à prêter le Serment, ni à prendre les armes pour le service militaire, ils se refugièrent dans l'Evéché de Bâle, où le Gouvernement les accueillit. Pendant longtems il n'y eut point de Régistres ouverts pour constater la naissance de leurs enfans. Leurs morts étoient ensevelis dans certaines portions des cimetières qui leur avoient été assignées. Dans différens endroits ils avoient consenté à recourir au ministère des Pasteurs Protestans pour les inhumations, et ils entroient dans les temples pour l'office des morts. Depuis la réunion, ils ont repris leurs précédents usages, et font l'office selon leur rites sur la fosse, sans le secours des Pasteurs.

Ce qu'il y a de particulier à l'égard de cette peuplade, c'est que, quoiqu'implantée ici par une suite de trois ou quatre générations, elle n'a pas cessé de se considérer comme étrangère, et sur le pied d'une simple colonie, qui n'existe dans ce pays qu'à la faveur d'une tolérance particulière. Aucun de ses membres n'est devenu propriétaire. Ils sont tous fermiers et passent pour de bons cultivateurs. Quoique proscrits autrefois du Canton de Berne, ils reclament leur ancienne patrie, où ils sont maintenant tolérés, et où quelques-uns de leurs ancêtres avoient sû se maintenir malgré les Persécutions. La plupart font de tems à autre renouveller leur bourgeoisie, et quelques-uns y possèdent encore des propriétés.

LEUR CONDUITE CIVILE ET POLITIQUE

C'est après ces principes qu'ils se sont conduits depuis la réunion de ce pays. Etrangers aux affaires civiles et politiques avant cette époque ils ont continués de vouloir l'être. Ils n'ont jamais voté dans aucune assemblée communale, n'ont jamais pris part à aucune délibération publique, et ils se sont même refusés lorsque dans différentes circonstances ils y ont été invités à excercer les droits qui sembloient leur appartenir comme aux autres citoyens. Leur éloignement pour les objets politiques est tel qu'on ne voit jamais dans leurs mains ni gazette ni journal.

Du reste un de leurs principes fondamentaux est de porter une obeissance absolue au Souverain sous lequel ils vivent. Jamais ils n'ont donné le moindre sujet de plainte à l'ancien Gouvernement. On ne les a vu manifester ni plaisir ni regret à sa supression ni aux différentes époques de la Révolution. Ils se sont prêtés de bonne grace à tout ce que l'on a exigé d'eux en différentes occasions. Plusieurs ont logé des Soldats lors de passage des troupes en Helvétie. Ceux

qui n'étoient pas à porter de les loger ont fourni des vivres. Ils ont obtempéré à toutes les réquisitions. Ceux qui sont établis dans le Canton de Moutier ont souscrit à une contribution de 600 francs en faveur des Conscrits du Canton. Ils font exactement inscrire leurs enfans et leurs morts dans les Régistres de l'état civil.

LEURS MOEURS ET LEURS HABITUDES

Les Anabaptistes de ces contrés sont des gens réligieux et paisibles. Leurs moeurs sont honnètes et douces. Ils observent exactement les devoirs de la société domestique. Le père ou l'aïeul de la famille exerce sur tous ses membres une autorité patriarchale qui est saintement respectée. On n'entend jamais parler d'aucune querelle particulière, d'aucun désordre dans les mariages. Ils n'ont point de procès et ne recourent jamais aux Tribunaux. Toutes les Contestations qui peuvent s'élever entr'eux s'appaisent par l'entremise de leurs Chefs, qui exercent sur eux une stricte surveillance. Ils évitent tout sujet de difficultés avec ceux qui ne sont pas de leur Communion. Leurs enfans sont élevés dans l'habitude du travail.

Les Anabaptistes de ces contrées sont tous industrieux; ils sont ou tissérands, ou tourneurs, ou barriliers. Ils s'interdisent toute profession qui n'est pas compatible avec des moeurs sévères, comme de tenir cabaret. C'est surtout dans le travail de l'agriculture qu'ils se distinguent. On aime à les avoir pour fermiers. Les bienfonds qu'ils exploitent se font remarquer par un état plus prospère, et c'est une chose reconnue que nos montagnes, c'est-à dire nos métairies ont acquis plus de valeur depuis qu'ils habitent ce pays.

Autrefois les Anabaptistes n'avoient rien en propre. A l'exemple des premiers Chrétiens de Jérusalem tous leurs bien étoient communs. Aujourd'hui ils ont pris un esprit de propiété. Mais comme je l'ai observé, ceux de nos contrées possèdent aucun bienfonds, et n'ont autre chose à eux que le produit de leur industrie et de leur travail. Exempts par la simplicité de leurs goûts d'une multitude de besoins, ils peuvent avec peu de chose se procurer une existence aisée; et quoique généralement pauvres ils sont cependant très bienfaisants. Personne n'exerce comme eux l'hospitalité. Ils ne renvoyent jamais l'indigent à vuide; et souvent on voit des indigents se retirer chez eux dans les saisons rigoureuses. Mais ils ne permettent à aucun des leurs de mendier. Ils ont une caisse de secours alimentée de leurs propres dons, et qu'ils employent à l'assistance de leurs pauvres. Leur manière de les secourir paroit bien entendue. Les Aumoniers des pauvres s'occupent d'abord de procurer une ferme à celui d'entr'eux qui est dans le besoin; ils se portent ensuite garants du payement de

la Rente envers le propriétaire, et surveillent le travail de la ferme. Si le fermier

ne peut suffire à ce travail, ses voisins Anabaptistes se réunissent dans les différentes saisons pour l'aider à faire ses récoltes, et si au bout de l'année il ne peut seul payer la rente, la caisse des pauvres vient à son secours.

LEURS RITES

Le Rite des Anabaptistes est fort simple. Ils ont peu de Cérémonies. Leur culte se compose de prières, de chants sacrés et d'instructions morales ou d'Homélies. Ils font leurs prières à genoux. Ils n'ont aucun ornement dans le lieu de leurs assemblées. Comme les Protestans, ils ne célébrent que les Dimanches et les quatre fêtes principales de l'année, savoir Noël, Pâques, l'Ascension et la Pentecôte. Et même parmi ces quatres fêtes les Unterteufer, comme je l'ai dit, ne communient qu'à Pâques. Le service divin se fait en Allemand, qui est leur langue maternelle, et les homélies en prennent une grande partie; attendu qu'il y a deux ou trois prédicateurs qui parlent successivement, et qui confirment leurs prédications par des passages de la Bible. Aussi ces prédicateurs sont ils très scripturaires. Ils n'admettent que deux sacremens, le batème et la St. Cène. Le mariage est indissoluble. La discipline comme on a pu voir, est très sévère. Tous les écarts sont soigneusement recherchés, et soumis au jugement d'un tribunal ou d'un corps de surveillans composés de Pasteurs, Diacres et Aumoniers. C'est ce corps qui inflige des Corrections, adresse des censures et impose des pénitences. Les enfans sont admis à la Communion par le batème, qu'on leur administre à l'àge de raison. S'il arrive que quelqu'un soit excommunié, rarement est-ce pour toujours.

LIEU ET FORME DE LEUR RÉUNION

Les Anabaptistes n'ont point de temples ni de signal pour convoquer leurs assemblées. Ils se réunissent alternativement tantôt chez l'un tantôt chez l'autre, et conviennent chaque dimanche du lieu où ils se rendront le dimanche suivant. Ce mode de réunion à deux motifs. Le premier c'est que comme une Communauté se compose de membres disséminés sur un rayon de trois à six lieues d'étendue; ils donnent à chacun la facilité de fréquenter le Culte à son tour. Le second c'est-qu'il est de l'essence du Culte de célébrer des *Agapes*, et que ces repas qui deviendroient trop onéreux pour celui qui auroit constamment l'assemblée chez lui, doivent se donner tour-à-tour. Les Anabaptistes achèvent en effet leur Culte par un banquet fraternel, servi d'un potage au ris, de lait, de pain et de fromage, et ce banquet est aux frais de celui chez qui l'assemblée se tient. Ils s'abordent et se séparent avec l'attouchement des mains.

DE LEURS MINISTRES, DE LEUR ORDINATION ET DE LEURS FONCTIONS

Les Ministres du Culte Anabaptistes, sont choisis par la Communauté parmi les plus recommandables par leurs connoissances et leurs moeurs. On n'exige d'eux aucune étude préliminaire. Leur ordination se fait par l'imposition des mains et avec solemnité. Il existe entr'eux une sorte d'Hierarchie de pouvoirs. Les premiers qu'on nomme administrateurs ou puissans *Mächtig* ont seul le droit d'administrer les sacremens et sont reconnus, doués d'autorité et de puissance, ce qu'ils expriment par ces mots: *Macht haben*. Les seconds qu'ils appellent Docteurs ou *Lehrers*, ont la fonction de prêcher et d'exercer le culte ordinaire. Enfin les troisièmes, savoir les Diacres ou Aumoniers sont chagés de surveiller les pauvres et de receuillir et distribuer les dons de la piété. Lorsqu'il y a des mariages à célébrer, l'un des Ministres se rend dans la Maison de l'époux, et c'est là que la Cérémonie se fait, en présence de toute la parenté, et même d'une partie de la Communauté.

Les Anabaptistes n'ont point d'école. Ils savent cependant presque tous lire et écrire. Ce sont les pères qui se donnent la peine d'instruire eux-mêmes leurs enfans. Quelquefois ils prennent chez eux dans les longs hivers quelque mauvais pédagogue, qui pour sa nourriture, enseigne ce qu'il sait. Les seuls livres que l'on trouve chez eux sont la Bible et quelques recueils de cantiques et de prières.

LEUR INFLUENCE

Les Ministres n'ont rien dans leur extérieur qui les distingue des autres membres de la Communauté. Leurs fonctions sont gratuites ou à peu près. Ils unissent à leur état celui de cultivateur et travaillent comme les autres. Leur prédication est simple et renferme une morale pure. Ils sont fort considérés et honorés. Leur influence est très grande sur l'esprit des membres de leur troupeau. Rien ne se fait sans leur participation. On craint d'encourir leur mécontement et leur blàme. Ils ne permettent ni la danse, ni le jeu, ni d'autres divertissemens mondains à aucun des leurs.

Les Anabaptistes ne font usage d'aucune arme à feu. S'ils en ont c'est pour se précautionner dans leurs demeures isolées, contre les bêtes féroces. Lors qu'il arrive que l'on donne la chasse à une de ces bêtes, ils y accourent, mais ordinairement avec des piques. Ennemis du sang, ils ne veulent point répandre celui de l'homme, et prennent à la lettre le sixième commandement du décalogue: *Tu ne tueras point*.

Quant aux sermens, ils prennent également à la lettre les paroles de Jésus

Christ: Ne jurez point; mais que votre oui soit oui, et votre non, non. D'après cela, quoiqu'ils refusent de prèter serment au Souverain, il n'entre point dans leurs principes de lui refuser la fidélité. Je crois même pouvoir assurer que si on l'exigeoit, ils contracteroient envers l'Etat des engagemens de soumission particulière, mais ce ne seroit que par la formule ordinaire de leurs engagemens; formule du oui, qui lie leurs consciences, et qui équivaut pour eux au serment, en telle sorte que celui qui ne l'observe pas encourre la malédiction. Les Anabaptistes sont fidèles à leur parole, et cela tient autant à l'esprit d'entêtement qui est un trait particulier de leur caractère, qu'à leur respect pour leurs principes réligieux. Ils sont susceptibles de s'exalter, ce qui constraste assez avec leur humeur douce et paisible.

Pfr. Ulrich J. Gerber, Pfarrhaus, 3096 Oberbalm

^{*} Porrentruy, Archives de l'Ancien Evêché de Bâle, Dossier Morel, (Arrondissement de Delémont, «Anabaptistes»).